



Envoyé en préfecture le 09/01/2024
Reçu en préfecture le 09/01/2024
Publié le
ID : 056-265601211-20231221-D2023_49-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.

INTRODUCTION

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRE (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il faut à minima 2 jours de décalage entre le vote du DOB et le budget (Tribunal administratif de Montpellier, 5/11/97).

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le contenu du ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le CCAS de Guidel a pour mission de répondre aux besoins sociaux, au sens large, des habitants de la commune : personnes en difficultés (financières, logement, emploi), familles (structures d'accueil petite enfance, soutien aux assistants maternels et aux parents.), personnes âgées. Il dispose, pour cela des services suivants :

- Un pôle social (aides sociales, seniors, logement, épicerie sociale)
- Un service information jeunesse et accueil emploi ;
- Un multi-accueil de 30 places
- Un relais parents enfants (RPE) ;
- Un chantier d'insertion
- Un LAEP qui fonctionne depuis septembre 2021

Tous ces services sont inclus dans le budget principal du CCAS (M14).

- La gestion d'une Maison d'Accueil pour Personnes Agées (24 résidents) fait l'objet d'un budget annexe (M22)

Chaque année (début n+1 pour année n) un bilan d'activité détaillé retraçant toutes les activités et actions menées tout au long de l'année par le CCAS (pôle social et seniors, multi accueil, RPE, LAEP, chantier d'insertion, SIJ et emploi) est présenté aux membres du Conseil d'administration et à la commission des affaires sociales, et remis aux membres du Conseil municipal.

En 2023, le CCAS a poursuivi ses missions habituelles (aides à la famille : multi accueil, RPE, LAEP), emploi, information jeunesse (SIJ), aides sociales et logement, insertion par l'activité économique (chantier nature et patrimoine), seniors (MAPA, Repas et colis de Noël, transport, actions d'animation seniors...).

Il a poursuivi en 2023 ses actions de **lutte contre l'isolement** :

-en mettant en place des actions tout au long de l'année auprès de personnes isolées s'étant fait connaître auprès du CCAS comme des visites de courtoisie, l'organisation de sorties cinéma, des balades, dépôt de livres en lien avec la médiathèque...

Cette action de lutte contre l'isolement avait été lancée fin 2021, avec le soutien de 2 jeunes en service civique. L'absence de candidatures en 2023, nous a conduit à nous orienter vers deux jeunes en alternance, ce qui est positif en particulier pour les jeunes rencontrant souvent des difficultés à trouver un employeur en alternance, mais cela a aussi un coût pour le CCAS.

- En participant à la semaine bleue nationale dont le but est de valoriser la place des seniors dans la société, avec cette année une balade historique dans les rues de Guidel, un atelier informatique, une sortie en triporteur, un atelier gymnastique, la projection d'un documentaire sur les aidants, un atelier art du cirque favorisant le lien intergénérationnel....

- En adhérant aux dispositifs développés par Cap Autonomie Santé dans le cadre de la conférence des financeurs : mise en place d'ateliers mémoire sur 10 semaines, ateliers d'initiation informatique via l'association Défi, ateliers Équilibr'Age organisé par Kinéouest sur 12 semaines et l'atelier habitat qui se déroule sur décembre 2024 et janvier 2025. Une réunion d'information sur le démarchage à domicile a aussi été organisée pour tout public, seniors dans les locaux du CCAS.

Adhésion au PIMM'S :

Compte tenu de la disparition de certains services de proximité, de la dématérialisation de nombreuses démarches, de plus en plus de personnes s'orientent ou sont orientées vers le CCAS, qui ne peut répondre à de nombreuses demandes ne relevant pas de ses compétences. Afin de pouvoir malgré tout, répondre au mieux aux besoins des guidélois, le CCAS a contractualisé avec le PIMM'S médiation Lorient, qui tient une permanence le 1^{er} lundi de chaque mois dans nos locaux depuis juin 2023 (coût : 1 000 €/an) et vient en aide à chaque demandeur avec ou sans RV dans les démarches administratives et numériques (impôts, CAF, CPAM, Pôle Emploi, permis de conduire, carte grise, passeport, etc.).

Par ailleurs, depuis quelques mois, une avocate se met à disposition des guidélois fréquentant le CCAS, une fois par mois, pour les aider dans leurs démarches relatives à tout contentieux de droit privé.

En ce qui concerne l'épicerie sociale, son activité s'est poursuivie comme en 2022, mais sur une année complète cette fois. On note à fin septembre 2023 :

- Une stabilisation du nombre de foyers aidés à environ 55, mais une augmentation du nombre de personnes aidés, c'est-à-dire qu'il y a davantage de familles plus nombreuses (familles monoparentales avec enfants).

- Un taux de sorties positives encourageant : 18 familles soit 43% des familles ayant quitté le dispositif (42 familles sur 87 inscrites au 01/01/2023 ont quitté le dispositif) depuis le 1^{er} janvier 2023, ont retrouvé un emploi ou ont vu leurs revenus dépasser les plafonds d'accès à l'épicerie. (Autres raisons de sortie : départ de la commune : 13 soit 31%, 7 inscrits mais jamais venus, problème de santé ou départ volontaire du dispositif : 4) ; Mais on note aussi que 26

familles bénéficient du dispositif depuis l'ouverture de l'épicerie en septembre, le suivi de « l'engagement réciproque » a été renforcé avec une traçabilité plus forte des actions et démarches menées par le bénéficiaire pour mettre en avant la nécessité pour les foyers concernés de s'engager pleinement dans une démarche définie avec l'accompagnatrice sociale.

- Une baisse conséquente des dons des enseignes commerciales. Avec le développement des rayons « antigaspi » dans les supermarchés, une part importante des denrées qui partaient à l'aide alimentaire sont désormais vendues en promotion. En effet, 3 ans après l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, on commence à en mesurer les effets pervers dont la baisse des dons d'invendus. A l'épicerie, entre septembre 2022 et septembre 2023, les dons ont baissé de 35%.

Aussi cette baisse des dons, associée à une hausse du nombre de bénéficiaires, une inflation qui accroît les coûts des denrées alimentaires et des frais généraux avec parallèlement une stagnation des aides malgré la mise en place du FAAD (voir paragraphe ci-dessous) qui reste très modeste pour notre épicerie, l'approvisionnement de notre structure devient compliqué.

A noter que dans le cadre du plan « mieux manger pour tous », le gouvernement a créé un fonds pour une alimentation durable. L'ANDES a répondu comme d'autres associations, à l'appel à projet : le CCAS devrait recevoir une dotation, qui reste très modeste (de l'ordre de 2 000 €) qui financera des achats de fruits et légumes et de produits sous label de qualité, et de produits non transformés.

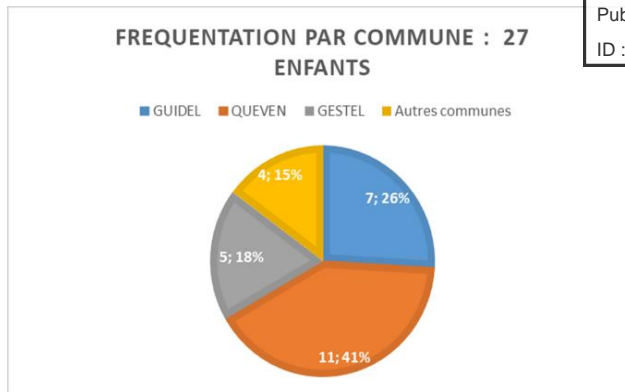
Le SIJ/PAE a aussi mené des actions spécifiques : Informations sur l'orientation en partenariat avec le collège Saint Jean, atelier jobs d'été ainsi qu'un job dating en février 2023, participation avec 7 structures info jeunes, la mission locale et pôle emploi au Job dating du pays de Lorient, forum CAP alternance, job dating d'hiver sur 2 séances, permanences emploi à l'épicerie sociale, soutien emploi au chantier d'insertion, intervention, avec les autres BIJ et SIJ dans les lycées pour une présentation de l'information jeunesse, mise en place de séances d'orientation ADUP (activation du développement vocationnel et personnel) en individuel ou en petits groupes au SIJ et au collège.

En 2023, **le LAEP mis en place en 2021** (lieu d'accueil enfants parents) a fonctionné sur une année complète.

Par délibération du 6 juillet 2021, le conseil d'administration avait approuvé la mise en place d'un LAEP entre les communes de Quéven, Gestel et Guidel. Ouvert en septembre 2021, il fonctionnait sur 1 lieu d'accueil, dans les locaux du RPE de Guidel. En janvier 2023, un second lieu d'accueil a été ouvert au pôle enfance de Quéven.

Un 3ème lieu d'accueil a ouvert en septembre 2023 sur Gestel. 3 équipes de 2 accompagnants par commune interviennent par rotation sur les 3 sites.

- Depuis le début de l'année 2023 : 277 participations enfants soit un nombre moyen de passage par enfant de 4,62.
- Depuis le 1er septembre 2023 : 73 participations enfants dont 27 différents enfants, 16 nouveaux enfants.



Ce nouveau lieu d'accueil répond clairement à un besoin des familles.

Le chantier d'insertion,

L'objectif est de proposer à des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles particulièrement éloignées de l'emploi, des activités permettant de travailler les savoir-être nécessaires à l'employabilité, et de développer les savoir-faire techniques.

Le chantier de Guidel intervient essentiellement sur certains espaces naturels sensibles, propriétés du département et sur quelques chantiers -entretien espaces verts et petits aménagements- définis par le CCAS de Guidel.

Ces mises en situation de travail doivent permettre aux bénéficiaires de les remobiliser, de retrouver progressivement un rythme de travail et des règles de conduite compatibles avec les exigences du marché.

Parallèlement, un accompagnement socioprofessionnel individuel et collectif soutenu, doit permettre d'aboutir à :

- Repérer les difficultés périphériques au champ professionnel (logement, santé, mobilité, situation d'illettrisme...) qui sont des freins au retour vers l'emploi et engager les démarches nécessaires à leur résolution.

Elaborer un projet professionnel cohérent avec les potentialités de chacun et cohérent avec le parcours d'insertion passé (une meilleure connaissance des accompagnements passés en particulier pour les bénéficiaires du RSA rendrait certainement plus efficace et plus pertinent l'accompagnement sur notre chantier).

- Mettre en œuvre ce projet en utilisant, la formation, les mises en situation professionnelles, l'accompagnement vers et dans l'emploi.

En septembre 2023, le CCAS a répondu à un appel à projets du département, dans le cadre du PDI (programme départemental d'insertion) 2024/2028 avec pour objet l'amélioration des conditions du retour à l'activité et à l'emploi.

A la demande du département, le candidat devait porter une attention particulière sur les 4 critères d'éligibilité suivants :

- La sensibilisation du public et recrutement (dynamique d'aller-vers)
- Les modalités de travail sur la levée des freins
- Les modalités d'accompagnement socio-professionnel et encadrement technique
- Le lien aux employeurs

La subvention départementale annuelle sera versée dans les conditions suivantes :

- 80 % à la signature de la convention et à chaque début d'année,

- Le solde annuel sera calculé selon les dépenses réalisées d'une part et au prorata des résultats obtenus pour 40 % de la subvention calculée au regard du budget révisé.

Les résultats attendus étant les suivants :

Typologie sortie (<i>Définition DDETS</i>)	Taux minimum attendu
Emploi durable	Cumul des 3 typologies de sortie= à minima 50% Pour autant, le taux par type de sortie seront examinés.
Emploi de transition	
Sortie positive	

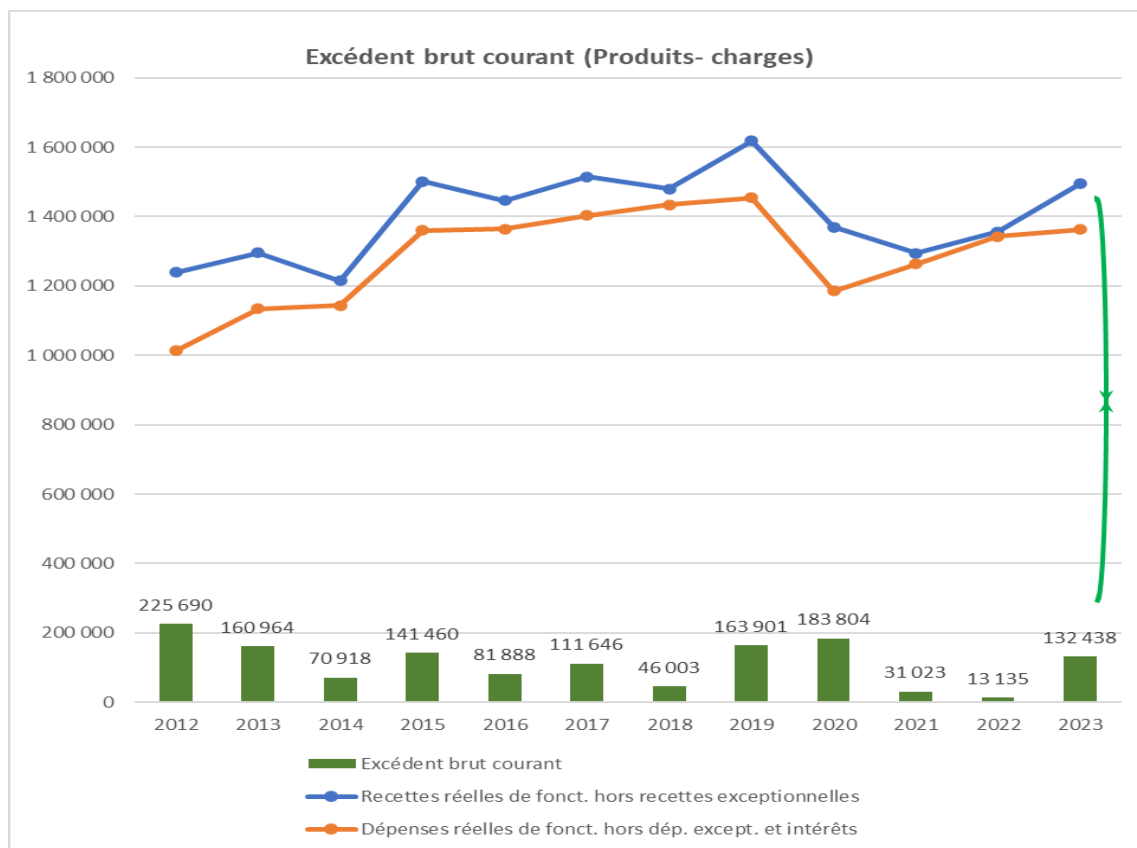
Le chantier bénéficie de financements :

- L'Europe : FSE + 2022/2027 (Fond Social Européen) : encadrement et accompagnement socio-professionnel (74 351.85 € pour 2022/2023 maximum)
- L'état : aide aux postes (22692 € par contrat aidé de 26h en 2023).
- Le conseil départemental : PDI (aide au fonctionnement) 2023/2028 : Le CCAS vient de répondre à l'appel à projet lancé dans ce cadre.
- Le CCAS

LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Rappel : Les éléments financiers portant sur l'exercice 2023 ne sont qu'indicatifs au moment de la préparation du rapport d'orientation budgétaire ; les chiffres ne deviendront définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

Au 1^{er} janvier 2024, la nouvelle nomenclature M57 s'appliquera au CCAS et remplacera la M14 actuelle. Afin de faciliter les comparaisons, au stade du ROB, les prévisions 2024 sont présentées en comparaison des comptes 2023.



I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement dépenses	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022 (2)	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
011 Charges à caractère général	167 582,34	104 886,78	122 474,55	149 753,46	142 530,00	-4,82%
012 Charges de personnel	1 274 470,97	1 062 379,39	1 129 504,21	1 178 133,83	1 203 000,00	2,11%
65 Autres charges de gestion courante	12 838,32	18 540,32	11 654,37	15 429,16	17 385,00	12,68%
66 Charges financières	395,26	280,21	196,24	173,38	385,00	122,06%
67 Charges exceptionnelles	-	-	7 419,60	1 960,36	968,00	-50,62%
Total Dépenses réelles	1 455 286,89	1 186 086,70	1 271 248,97	1 345 450,19	1 364 268,00	1,40%
Opérations d'ordre		87 963,73	96 125,53	97 728,13	115 700,00	
TOTAL DEPENSES		1 274 050,43	1 367 374,50	1 443 178,32	1 479 968,00	

1- Les charges à caractère général baisseraient de 4.82%

a) Analyse 2023

Sont imputées à ce chapitre, toutes les charges relatives au fonctionnement des services situés dans l'espace AVALON (services sociaux et administratifs, SIJ/PAE), mais aussi celles du RPE/LAEP, du multi accueil et du chantier d'insertion (fluides, téléphone, pharmacie, produits d'entretien, fournitures, entretien et maintenance, colis et repas des seniors...)

Fonctionnement dépenses	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022 (2)	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
011 Charges à caractère général	167 582,34	104 886,78	122 474,55	149 753,46	142 530,00	-4,82%

En 2023, l'inflation a eu un impact important sur de nombreux postes :

- Nouveau marché restauration pour le multi accueil : + 14% à partir de septembre 2023 (l'impact sera plus visible en 2024)
 - Fournitures, produits d'entretien : hausse entre 25 et 50% sur certains produits
 - Nouveau marché gaz du multi accueil (Antargaz s'est retiré, remplacé par Engie jusqu'en juin 2024 avant de passer au marché 2024/2025 avec Total énergies dans le cadre du groupement d'achat Morbihan énergies.).
 - Produits alimentaires pour l'épicerie sociale, repas et colis des anciens.

De nombreux comptes de ce chapitre 011 sont donc en hausse, ou, comme pour l'épicerie sociale, ont eu pour conséquence une limitation des achats et donc de l'offre de produits à l'achat à l'épicerie.

Ce qui conduit à la baisse de ce chapitre en 2023 par rapport à 2022, c'est l'exonération obtenue de la taxe foncière pour la MAPA. En effet une réclamation a été faite qui a abouti à l'exonération de la TF, en s'appuyant sur une décision du conseil d'état du 24 avril 2019 -résidence du Colombier - : 11 116 € pour 2023 (réduction de mandat au chapitre 011), et 10 406 € pour 2022 (somme inscrite en recette exceptionnelle).

b) Perspectives 2024

Le chapitre 011 est estimé à 190 341:

- Nouveau marché ansamble pour le multi accueil sur une année : + 4 000 €
- Nouveau marché 2024/2026 Morbihan énergie (nouveau prestataire Total énergie) : électricité multi accueil : + 3 600 € selon simulation Morbihan énergie ; gaz : + 1 000 €)
- Epicerie sociale : En alimentation : + 6 000 € ; en produits d'entretien et d'hygiène + 2 000 €, du fait de la baisse des dons de 34% comme expliqué plus haut, qui nécessite davantage d'achats.
- Location d'un box pour le chantier d'insertion. Un volume important de bois destiné aux aménagements de platelages et de sentiers était stocké dans la cour à proximité du local loué par Locabox pour notre chantier d'insertion. Dans le cadre d'une remise aux normes, cet espace à été transformé en box fermés par le propriétaire qui loue ces box pour 180 €/mois/box. Coût supplémentaire pour le CCAS : 2 160 €
 - Prestation d'accompagnement consultassur pour nouveau marché assurance : + 2000 €
 - Adhésion au PIMM'S : 1 000 €
 - Diverses hausses de tarifs : affranchissement, téléphonie, maintenance, entretien (ex : Richard nettoyage + 8%) et prévisions pour certains postes à hauteur des prévisions 2023 même si tout n'avait pas été consommé dans ces comptes (ex : formations chantier : prévu 4 000 € et consommé 800 €)

2- Les charges de personnel augmenteraient d'environ 2.11% en 2023 soit + 24 866 €.

Fonctionnement dépenses	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022 (1)	Publié le	CA 2023	Evolution en %
					ID : 056-265601211-20231221-D2023_49-DE	2023	2,11%
012 Charges de personnel	1 274 470,97	1 062 379,39	1 129 504,21	1 178 133,83		1 203 000,00	2,11%

a) Analyse 2023

Cette hausse s'explique principalement comme suit :

- L'incidence de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, par décret du 7 juillet 2022 (+3.5%) sur une année complète en 2023 (+ 10 000 €)
- La revalorisation du point d'indice de 1.5% à compter du 1^{er} juillet 2023 en application du décret 2023-519 du 28 juin 2023, sur une année entière
- La participation de l'employeur à compter du 1^{er} juillet 2023 à la protection sociale complémentaire santé (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021)
- La revalorisation du SMIC
- 2 contrats de formation en alternance pour accompagner les missions nouvelles du CCAS (épicerie sociale et lutte contre l'isolement), en l'absence de candidatures pour 2 services civiques initialement prévus) : + 15 000 €

A noter que le nombre d'arrêts a fortement baissé en 2023 par rapport à 2022 passant de 1289 jours à 706 jours ce qui a conduit à une baisse des charges de remplacement (même si tous les arrêts ne font pas l'objet de remplacements).

b) Perspectives 2024

L'enveloppe prévue pour 2024 serait d'environ 1 252 500 €.

Plusieurs départs en retraite auront lieu en 2024 (3 au CCAS) Un état du personnel avec les mouvements prévus en 2024 figure en fin de ce document. Normalement cela devrait conduire à baisser légèrement les charges de personnel puisque les nouveaux recrutés auront un indice plus bas que ceux rémunérés en fin de carrière (- 6 000 € en 2024). Mais les effets seront surtout perceptibles en 2025 puisque les départs 2024 s'échelonnent entre juillet et septembre avec des doublons à prévoir pour les passages de relais (+ 12 000 € pour les doublons)

- Une enveloppe est prévue (20 000 €) dans l'hypothèse où la prime de pouvoir d'achat prévue pour la fonction publique territoriale par le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 est décidée par délibération.

- À compter du 1^{er} janvier 2024, 5 points sont ajoutés à tous les indices majorés en application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (+ 9 000 €)

Plusieurs autres hausses sont à prendre en compte :

- Augmentation de 4% des cotisations assurances statutaires du personnel, augmentation de 3% des cotisations au CNAS (de 212 à 218 €/agent) ; Participation de l'employeur à la prévoyance santé sur une année avec augmentation de cette participation de 5 à 10 €/agent/mois. GVT : 1% de la masse salariale.

3- Les autres charges de gestion courante chapitre 65 augmenteraient d'environ 12.68 % soit + 1 956 € environ.

a) Analyse 2023

Fonctionnement dépenses	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en %
65 Autres charges de gestion courante	12 838,32	18 540,32	11 654,37	15 429,16	17 385,00	12,68%

Publié le
ID : 056-265601211-20231221-D2023_49-DE

- Hébergement logiciels Arpège, UP et millésime web
- Re ventilation d'une recette perçue pour la création du LAEP intercommunal entre les 3 collectivités avec remboursement à Quéven et Gestel.
- Légère hausse des aides sociales facultatives (aides au permis et secours d'urgence)

b) Perspectives 2024

26 700 € seraient prévus à ce chapitre pour maintenir l'enveloppe inscrite chaque année pour les différentes aides sociales (21 000 €) même si les aides accordées en 2023 sont restées inférieures.

4- Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (chapitre 67).

a) Analyse 2023

Fonctionnement dépenses	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022 (2)	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
66 Charges financières	395,26	280,21	196,24	173,38	385,00	122,06%
67 Charges exceptionnelles	-	-	7 419,60	1 960,36	968,00	-50,62%

En ce qui concerne les charges financières, un seul emprunt reste en cours, contracté pour l'acquisition et la remise en état du logement social rue Marc Mouelo, qui vient de faire l'objet d'une délibération décidant de la vente de ce bien au profit de Nexity, pour l'aménagement de la ZAC cœur de ville.

Charges exceptionnelles : remboursement à la ville de frais de formation de 2 agents du CCAS, représentants du personnel au CST (comité social territorial).

b) Perspectives 2024

Prévisions à hauteur de 7 992 €

En ce qui concerne les charges financières, des démarches vont être engagées dès la vente du bien ayant fait l'objet de ce prêt, pour rembourser la totalité de ce prêt qui n'a plus d'objet (remboursement en section d'investissement) et fin des intérêts en fonctionnement.

La refacturation par la ville, au prorata du nombre d'agents, d'une mission de mise à jour du document unique des risques professionnel est à prévoir à hauteur de 3 000 €.

Une provision pour titres annulés : 3 992 €.

5- Les opérations d'ordre

Il s'agit de l'amortissement des biens

Fonctionnement dépenses	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022 (2)	CA 2023 provisoire
Opérations d'ordre	103 390,35	87 963,73	96 125,53	97 728,13	115 700,00
TOTAL DEPENSES		1 274 050,43	1 367 374,50	1 443 178,32	1 479 968,00

En 2024, avec le passage à la M57, les amortissements seront calculés au prorata temporis, ce qui rend la prévision plus aléatoire. Il est prévu, au stade du ROB, d'inscrire une somme de 125 000 € à ce compte.

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement recettes	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
013 Atténuation des charges	13 646,07	8 562,00	-37,26%
70 Produit des services	120 470,89	126 777,00	5,23%
74 Dotations, subventions (CAF, FSL) hors ville	526 243,22	528 203,00	0,37%
74 Subvention commune	662 200,00	791 000,00	19,45%
75 Autres produits de gestion courante	33 890,85	40 734,00	20,19%
77 Produits exceptionnels	5 645,90	15 754,00	179,03%
Total recettes réelles hors subv ville	699 896,93	720 030,00	2,88%
Total recettes réelles	1 362 096,93	1 511 030,00	10,93%
Opérations d'ordre	1 474,24	11 675,00	691,93%
Total recettes	1 363 571,17	1 522 705,00	11,67%
Résultat d'exploitation reporté de n-1	164 001,50	84 394,35	-48,54%
Total recettes	1 527 572,67	1 607 099,35	5,21%
Résultat net	84 394,35	127 131,35	

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient d'environ 11.67 %.

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont constituées essentiellement :

- Des prestations de service ordinaire versées par la CAF pour les services enfance et calculées sur l'activité de l'année N avec versement de 2 acomptes en N et du solde en N+1. De la prestation de service CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Cette prestation est toujours versée avec un an de décalage. Le contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31/12/2022. Il a été remplacé par la Convention Territoriales Globale (CTG). Ce nouveau cadre contractuel est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf

- De la participation des familles pour les services payants.
- Du remboursement FSL par le conseil départemental dans le cadre de la convention signée avec le CCAS (75% des aides eau, énergies versées par le CCAS jusqu'à un plafond)
- Des participations de l'Europe de l'état et du Conseil départemental pour le chantier d'insertion.
- Du règlement, par l'armée de la réservation de 3 berceaux au multi-accueil (nouvelle recette depuis 2019).
- De subventions de l'état, du département, du CNES pour l'épicerie sociale
- De la subvention d'équilibre de la ville.

1- Les atténuations de charges

a) Analyse 2023

Fonctionnement recettes	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
013 Atténuation des charges	50 785,52	24 831,15	19 983,64	13 646,07	8 562,00	-37,26%

Il s'agit du remboursement au CCAS, des salaires de personnel en arrêt. La recette estimée pour 2023 sera de l'ordre de 8 000 €.

Moins de jours d'arrêts maladie en 2023 par rapport à 2022 : les remboursements baissent de plus de 37% (706 j contre 1 289 j).

b) Perspectives 2024

Inscription d'un montant comparable en 2024.

2- Les produits des services

a) Analyse 2023

Fonctionnement recettes	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
70 Produit des services	232 184,85	140 092,20	150 353,18	120 470,89	126 777,00	5,23%

Dans ce compte sont comptabilisés principalement :

- Les participations des familles pour le multi accueil, les ventes de l'épicerie sociale et le transport séniors, les concessions funéraires, la mise à disposition de personnel au budget annexe de la MAPA, FNC supplément familial.

Au multi accueil, les participations des familles restent stables.

Evolution encaissements usagers (régie)/exercice budgétaire					
	Réel 2019	Réel 2020 (provisoire)	Réel 2021	Réel 2022	Estimation CA 2023 provisoire
Multiaccueil	79 432,59	61 709,95	87 796,67	88 807,76	87 800,00
CLSH Saute mouton	63 991,59				
MDJ	218,50	7 590,77			
Vac'Actives	9 939,46				
Sous-total	153 582,14	69 300,72	87 796,67	7 274,76	87 800,00
Epicerie sociale				7 274,76	13 130,00
Transport séniors et repas anciens	715,50	454,50	754,50	867,00	750,00

Par contre, à l'**épicerie sociale**, les recettes des ventes (produits vendus entre 10% ou 30% de leur valeur) sont en hausse, l'épicerie ayant fonctionnée sur une année complète (mise en place en février 2022 avec une augmentation progressive du nombre de bénéficiaires) : + 5 900 €.

La recette liée aux concessions funéraires s'est élevée à 3 600 €.

- **Le remboursement de frais par le budget annexe** de la MAPA.

Il s'agit des charges de personnels rémunérés sur le budget CCAS, mais dont une partie de l'activité est effectuée pour le compte de la MAPA : **Montant** en baisse en 2022 puisque le salaire de la responsable de la MAPA est directement pris en charge sur le budget annexe de la MAPA, il reste désormais fixé à 20 000 €.

- Le FNC supplément familial : 2 282 € en 2023.

b) Perspectives 2024

Produit des services estimé à 124 300 € soit en légère baisse par rapport à 2023.

La recette liée aux concessions funéraires soit 3 600 € en 2023 disparaît en 2024.

En effet la loi n° 96-142 du 21 février 1996 avait abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, le reversement d'un tiers du produit des concessions funéraires au centre communal d'action sociale constituait une simple faculté pour les communes. Mais la DGFIP demande aux collectivités de supprimer ce reversement afin de simplifier l'encaissement des concessions de cimetières et réduire ainsi le nombre de titres émis (chaque concession entraîne l'émission d'un titre sur le budget de la commune pour la quote part des 2/3 et d'un titre sur le budget du CCAS pour le 1/3 restant), et suggère aux collectivités que cette perte de recette pour le CCAS soit compensée dans le cadre de la subvention d'équilibre.

3- Les dotations et subventions hors subvention ville

a) Analyse 2023

Fonctionnement recettes	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
74 Dotations, subventions (CAF, FSL) hors ville	597 989,08	536 932,11	454 531,83	526 243,22	528 203,00	0,37%

On trouve, dans ce chapitre, la PSU, les subventions de l'Europe, de l'état et du conseil départemental pour le chantier d'insertion, la subvention de l'état (DDETS), du CNES, le FAAD (fonds pour une alimentation durable) pour l'épicerie sociale, les aides de la CAF pour les services enfance.

Globalement, l'ensemble de ces financements publics restent stables entre 2022 et 2023 c'est-à-dire qu'il n'y a quasiment pas d'indexation sur l'inflation au niveau de ces recettes.

En 2023, la variation des recettes de l'état (aide aux postes) pour le chantier d'insertion est principalement liée à l'activité et au nombre d'équivalents temps plein réalisés sur l'année.

Toujours concernant le chantier d'insertion, la mise en place du programme FSE+ 2021/2027 ayant pris du retard, il y a un décalage dans la notification des subventions. Un acompte FSE + 2022 de 16 000 € avait été rattaché à l'exercice 2022. Or la notification prévisionnelle FSE reçue en novembre 2023 regroupe 2 années 2022 et 2023 et est estimée à 74 351 €. Elle ne deviendra définitive que début 2024, lorsque les bilans définitifs 2022/2023 seront validés par les organismes financeurs. L'avance de subvention FSE+ perçue sur l'exercice 2023 (37 175 €-16 000 rattachés sur 2022) + 30 000 € (rattachés à 2023) se traduit donc par une hausse de la subvention de 17 500 € environ par rapport à 2022.

En ce qui concerne l'épicerie sociale, les aides sont en baisse de 12 000 €, certaines subventions n'ayant été accordées que pour la mise en place du projet en 2022.

- **Evolution des recettes de la CAF pour les services enfance**

Evolution des prestations CAF perçues par exercice budgétaire pour les services enfance					
	2019	2020	2021	Estimation réel 2022	Estimation CA 2023 provisoire
Multiaccueil	249 570,81	227 859,88	222 176,90	240 085,02	241 900,00
CLSH Saute mouton	98 332,38				
MDJ	4 803,19	3 311,34			
Vac'Actives	10 339,56				
Coordination jeunesse	9 345,40				
RPE	30 830,38	35 155,18	36 968,88	35 620,83	34 593,00
Coordination enfance	4 007,57	4 007,57	4 007,57	4 900,00	4 902,00
LAEP				4 290,46	5 863,00
TOTAL	407 229,29	270 333,97	263 153,35	284 896,31	287 258,00
Aide COVID		67 140,00		14 116,00	
TOTAL		337 473,97	263 153,35	299 012,31	

EVOLUTION DES SUBVENTION CHANTIER D'INSERTION				
74 - Subvention chantier insertion/exercice budgétaire comptes N et solde N-1 pour certaines subventions	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé prévisionnel 2023
Département - Aide (PDI)	20 894,40 €	23 547,76 €	25 648,00 €	24 748,40 €
Département - Aide au poste. Modulation	5 955,79 €	5 621,28 €	4 724,02 €	6 671,79 €
FSE 2022/2023	35 231,29 €	32 740,19 €	33 600,00 €	51 175,93 €
DIRECCTE - Aide au poste	116 500,04 €	107 958,20 €	106 700,00 €	113 460,00 €
ENS	10 274,00 €	10 273,80 €	10 274,00 €	10 274,00 €
Total	188 855,52 €	180 141,23 €	180 946,02 €	206 330,12 €

74- Subventions épicerie sociale	2022	2023 provisoire
DDETS	10 000,00 €	10 000,00 €
Conseil départemental	5 000,00 €	5 000,00 €
CAF	8 960,00 €	0,00 €
CNES	6 000,00 €	4 970,00 €
AUTRES (andes en 22, saad en 23)	1 000,00 €	2 485,00 €
ARS PRAPS	4 000,00 €	0,00 €
Total	34 960,00 €	22 455,00 €

b) Perspectives 2024

Les recettes au chapitre 74 (hors subvention ville) sont estimées à 495 700 € soit une baisse de l'ordre de 27 000 € par rapport à 2023 :

- Une subvention de 5 000 € sera sollicitée pour la 3eme année auprès du département mais, sans garantie de l'obtenir, elle n'a pas été intégrée aux recettes prévisionnelles.
- La subvention de l'Europe est ramenée à 30 000 € comme les années précédentes jusqu'en 2022 (compte tenu de la situation particulière de 2023 expliquée plus haut).
- Les autres subventions resteront comparables à l'année antérieure.

4- Les autres produits de gestion courante.

a) Analyse 2023

Fonctionnement recettes	2019	2020 (1)	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	Evolution en % 2023/2022
75 Autres produits de gestion courante	27 832,88	29 755,06	29 787,15	33 890,85	40 734,00	20,19%

Sont encaissés à ce chapitre :

- Les revenus des immeubles : location d'un logement social rue Marc Mouëlo, du logement situé à l'étage de la MAPA et de 2 bureaux utilisés par les services du département.

- Une recette nouvelle s'est rajoutée depuis 2019, du fait de la réservation de 3 berceaux au multi-accueil, aux ressortissants de l'armée, le CCAS ayant répondu à un appel d'offres lancé par l'Etat pour 3 ans. (376 €/mois/berceau). Ce marché a été renouvelé pour 3 nouvelles années à compter du 1^{er} septembre 2022 sur une base de 700€/mois/berceau :25 000 € sur une année.

- B) Perspectives 2024

Recettes estimées à 36 000 €. La vente du logement social de la rue M. Mouelo va se traduire par une baisse des recettes des locations immobilières de 5 000 €.

C) RECAPITULATIF CA PROVISoire ET ESTIMATIONS 2024 - BESOIN EN SUBVENTION D'EQUILIBRE VILLE-

DEPENSES		CA 2023 provisoire	BP 2024 ROB
Chapitre 011	Charges à caractère général	142 530,00	190 341,00
Chapitre 012	Charges personnel	1 203 000,00	1 252 500,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	17 385,00	26 700,00
Chapitres: 66/67	Charges financières, charges exceptionnelles ...	1 353,00	8 593,00
Chapitre 042	Dotation aux amortissements	115 700,00	125 000,00
TOTAL DEPENSES		1 479 968,00	1 603 134,00

RECETTES		CA 2023 provisoire	BP 2023
Chapitre 013	Atténuation de charges	8 562,00	8 000,00
Chapitre 70	Produits de services	126 777,55	124 300,00
Chapitre 74	Dotations et participations hors subvention ville	528 203,39	495 700,00
Chapitre 74	Subvention ville	791 000,00	791 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	40 734,53	36 000,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 754,00	-
Chapitre 042	Quotepart subv d'invest virée au résultat exercice	11 675,74	12 000,00
Chapitre 002	Excédent antérieur	84 394,35	127 134,00
TOTAL RECETTES AVEC SUBVENTION VILLE		1 607 101,56	1 594 134,00
		Besoin complémentaire subvention ville	9 000,00

C- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement 2023

a) Analyse 2023

Investissement Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire
16 Emprunts et dettes assimilées	2 118,85	2 101,95	1 934,55
20 Immobilisations incorporelles	11 087,04	27 926,38	15 500,00
21 Immobilisations corporelles	47 977,72	97 863,30	24 000,00
23 Immobilisations en cours	9 099,60	67 421,39	306 000,00
27 Autres immobilisations financières			
Total Dépenses réelles	70 283,21	195 313,02	347 434,55
040 Opérations d'ordre	987,02	1 474,24	11 676,00
041 Opérations patrimoniales			6 816,00
TOTAL DEPENSES	71 270,23	196 787,26	365 926,55

Dont :

- **16 Emprunts et dettes assimilées : 1 934,55€.** Un seul emprunt encore en cours en 2023
- **20 Immobilisations incorporelles : 15 500 €** dont droit d'accès millésime web (6 050 €), logiciel concerto petite enfance (8 444 €) et diverses licences informatiques
- **21 Immobilisations corporelles : 24 000 €** dont désembouage, lave-linge semi pro multi (3 299 €), ordinateur, relamping, stores multi accueil, travaux toiture terrasse, module chaudière multi accueil...
- **23 Immobilisations en cours : 306 000 €.** Il s'agit des travaux de la chaudière bois à la MAPA qui vient d'être mise en service.

b) Prévisions 2024

Investissement Dépenses	2024 Propositions nouvelles	Reports 2024	TOTAL	Explications
16 Emprunts et dettes assimilées	13 000,00		13 000,00	Rembt anticipé prêt suite vente logement social rue M; Mouelo;
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00	-	10 000,00	
21 Immobilisations corporelles	66 000,00	1 068,00	67 068,00	- Porte auto MAPA: 12 000 € - Nettoyage murs bâtiment MAPA: 6 000 € - stores multi, RPE, Etage espace Avalon - Stores multi, RPE, serv adm CCAS. - Bureau étage serv admm CCAS: 10 000 € renouvellement informatique, matériel divers
23 Immobilisations en cours	-	-	-	
27 Autres immobilisations financières	1 000,00	-	1 000,00	Prêts
Total Dépenses réelles	90 000,00	1 068,00	91 068,00	
040 Opérations d'ordre	13 000,00		13 000,00	
041 Opérations patrimoniales				
TOTAL DEPENSES	103 000,00	1 068,00	104 068,00	

D- Les recettes d'investissement 2023**a) Analyse 2023**

Investissement Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 018,00	5 375,00	8 620,00
13 Subventions d'investissement	3 648,00	65 388,46	19 549,00
16 Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
27 Autres immobilisations financières	360,00	90,00	
Total recettes réelles	7 026,00	70 853,46	28 169,00
040 Opérations d'ordre Amortissement	96 125,53	97 728,13	115 626,73
041 Opérations patrimoniales			6 816,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	249 868,80	281 750,10	253 544,43
Total recettes	353 020,33	450 331,69	404 156,16

Chapitre 10 : Il s'agit du FCTVA sur les investissements 2021.

Chapitre 13 : Subvention du département 1^{er} acompte pour la chaudière MAPA

b) Prévisions 2024

Investissement Recettes	2024 Propositions nouvelles	Reports	Total prévisionnel	Explications
10 Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00		15 000,00	FCTVA sur investisst 2022
13 Subventions d'investissement	-	113 000,00	113 000,00	Report de 20 000 € subv dpt et 93 000 € subv ADEME chaudière sur 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00	
024 Produit de cession d'immobilisations	145 000,00		145 000,00	Vente logement social rue Marc Mouelo
27 Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	
Total recettes réelles	162 000,00	113 000,00	275 000,00	
040 Opérations d'ordre Amortissement	125 000,00		125 000,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	38 227,00		38 227,00	
Total recettes	325 227,00	113 000,00	438 227,00	

LE BUDGET ANNEXE DE LA MAPA

Le CCAS gère une petite unité de vie de 24 places.

Pour rappel, mise en place du forfait soins à partir de septembre 2021 avec prise en charge des actes des infirmiers libéraux et recrutement d'une nouvelle IDEC qui a pris ses fonctions en août 2023.

Une de ses premières missions a été d'évaluer les actes de soins de nursing effectués actuellement par les infirmiers libéraux et de voir dans quelle mesure ceux-ci ou en tout cas une partie peuvent être internalisés, pour qu'avant la fin du 1^{er} trimestre 2024, ceux-ci puissent être internalisés.

En 2023, le projet de chaudière bois a été réalisé. Elle a été mise en service en décembre 2023. Ce projet arrive vraiment au bon moment. En effet jusqu'à présent, la MAPA était chauffée à l'électricité et le coût moyen annuel de ce poste est de 34 000 €. Dans le cadre du groupement de commande Morbihan énergie, un nouveau contrat 2024/2026 prend effet, avec des hausses très importantes des tarifs gaz et électricité. Une simulation faite par Morbihan énergie nous précise que pour la MAPA, la conséquence serait une hausse des coûts de 34 500 € HT. Le passage à la chaudière bois va limiter l'impact de cette hausse à environ 7 000 € pour le compte électricité. En effet, selon une étude Become de 2020, le chauffage représentait 83% des coûts d'électricités de la MAPA ; La hausse ne s'appliquera donc que sur 17% des 34 700 € HT, soit environ 7 000 € TTC (arrondi à 20%) Par contre, une charge nouvelle est à prévoir : l'achat de 48 T de pellets pour 1 année à 495 € la tonne soit 23 760 €

I – LA SECTION D'EXPLOITATION

A- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3.54 % environ

Dépenses	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023 provisoire
Groupe 1 Charges afférentes à l'exploitation courante	82 249,34	91 163,08	87 946,28	94 214,00
Groupe 2 Charges afférentes au personnel	378 406,22	490 724,67	627 173,89	644 440,00
Groupe 3 Charges afférentes à la structure	33 543,02	41 570,27	32 767,06	35 707,00
Total Dépenses	494 198,58	623 458,02	747 887,23	774 361,00

1- Les charges afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)

Dépenses	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023 provisoire	2023/2022 en montant	2023/2022
Groupe 1 Charges afférentes à l'exploitation courante	82 249,34	91 163,08	87 946,28	94 214,00	6 267,72	7,13%

a) Analyse 2023

Pour ce groupe relativement stable depuis des années, l'augmentation serait de l'ordre de 7% en 2023.

Sont imputées ici les charges d'électricité, eau, fournitures, alimentation, téléphone...L'inflation a eu un impact direct sur ces charges. Les hausses de prix pour les produits d'entretien, les fournitures et consommables ont même été de l'ordre de 25%, pouvant atteindre 50% pour certains articles d'usage courant.

En ce qui concerne le chauffage, la chaudière bois fonctionne depuis mi-décembre. Elle n'a donc aucun impact sur les charges d'électricité en 2023 mais il a été nécessaire de s'approvisionner en pellets (13T pour 6 900 €).

b) Perspectives 2024

Comme précisé en introduction, le budget de la MAPA sera impacté par la hausse des coûts de l'électricité dès 2024, avec la mise en place du nouveau marché d'électricité à 7 000 €/MWh. Cette hausse sera compensée par le passage à la chaudière bois, moins couteuse que le chauffage électrique. Par ailleurs, suite à un appel d'offre, un nouveau marché a été signé pour la fourniture de denrées nécessaires à la préparation des repas des résidents. Le prix du repas sera de 14% supérieur à celui pratiqué dans le marché actuel. (+ 6 000 €). Une somme de 100 000€ sera donc prévue dans ce groupe 1.

2- Les charges de personnel (groupe 2)

a) Analyse 2023

Dépenses	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023 provisoire	2023/2022 en montant	2023/2022
Groupe 2 Charges afférentes au personnel	378 406,22	490 724,67	627 173,89	644 440,00	17 266,11	2,75%

Après une hausse significative à partir de septembre 2021, due au passage au forfait soins qui s'est traduit par la prise en charge des soins facturés par les infirmiers libéraux (de l'ordre de 166 000 € sur une année complète), la hausse devrait être de l'ordre de 2.75% en 2023.

Elle peut s'expliquer comme suit : validation de service pour un agent (10 000 €), revalorisation du point d'indice de 3.5% en 2022, appliquée sur une année complète en 2023, GVT mais baisse du volume de remplacements par rapport à 2022 ou les arrêts avaient représenté 2 ETP sur l'année.

b) Perspectives 2024

Les charges de personnel devraient se situer aux alentours de 654 000 €.

- L'infirmière coordinatrice, recrutée en Aout 2023, sera à prendre en compte sur une année entière, ainsi que l'aide-soignant(e) recruté(e) en septembre 2023.
- En ce qui concerne la mise en place concrète du forfait soins, il va nécessiter une internalisation des soins de nursing actuellement effectués par les infirmiers libéraux, sachant qu'une partie de ces actes sont également effectués en interne.
- Une enveloppe a été prévue (8 000 €) dans l'hypothèse où la prime de pouvoir d'achat prévue pour la fonction publique territoriale par le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 est décidée par délibération.
- À compter du 1er janvier 2024, 5 points sont ajoutés à tous les indices majorés en application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (+ 5 400 €)

3- Les charges afférentes à la structure (groupe 3)

a) Analyse 2023

Dépenses	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023 provisoire	2023/2022 en montant	2023/2022
Groupe 3 Charges afférentes à la structure	33 543,02	41 570,27	32 767,06	35 707,00	2 939,94	8,97%

On y trouve principalement les charges liées à l'entretien et la réparation des biens, les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les dotations aux amortissements. Après une grande stabilité depuis plusieurs années, elles augmentent d'environ 9%: remises en état de logement (+ 1 636 €), hausse des cotisations d'assurance et maintenance (rajout d'un contrat d'entretien des ouvertures, de contrats informatiques).

b) Perspectives 2024 (44 310 €)

En 2024, 4 dépenses nouvelles sont à prévoir

- L'entretien annuel de la toiture de la MAPA : 2 500 €
- La maintenance de la chaudière bois : 2 000 €
- La mise en place d'un logiciel soins sécurisé (adhésion à une grappe avec d'autres établissements) : 3 000 €.
- Adhésion au GCS achats santé Bretagne : 500 € (nécessaire pour choix groupé de l'organisme chargé de l'évaluation des ESSMS).

B- Les recettes réelles de fonctionnement devraient baisser d'environ 2.95 % (21 000 €)

Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement des loyers et charges liées au loyer, de la tarification des services annexes (linge, repas des extérieurs, bracelets antichute), du forfait dépendance en établissement et depuis 2021 du forfait soins

Recettes	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023 provisoire
Groupe 1 Produits de la tarification Groupe 1	474 145,00	572 932,63	736 560,48	724 692,00
Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation.	22 133,33	17 889,86	29 002,39	20 600,00
Groupe 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	15 599,56	15 748,66	17 850,90	15 000,00
Total recettes de l'exercice	511 877,89	606 571,15	783 413,77	760 292,00
	54 885,37	72 564,68	55 677,81	91 204,35
Total avec excédent antérieur	566 763,26	679 135,83	839 091,58	851 496,35

1- Les produits de la tarification

a) Analyse 2023

Recettes	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023 provisoire	2023/2022 en montant	2023/2022
Groupe 1 Produits de la tarification	474 145,00	572 932,63	736 560,48	724 692,00	- 11 868,48	-1,61%

Sont encaissés à ce compte, le forfait soins, le forfait dépendance, les aides aux repas et les loyers.

- Baisse du forfait soins entre 2022 et 2023 (de 230 032 € à 209 092 €). En effet la dotation de base augmente entre 2022 et 2023 (de 161 441 à 166 096 €), mais la dotation complémentaire sollicitée auprès de l'ARS pour couvrir toutes les dépenses de soins (CNR) a été inférieure en 2023.

Le forfait dépendance versé par le département évolue peu au fil des ans.

Les recettes des loyers et charges liées aux loyers qui sont encadrés ont été revalorisés de 3.5% et les autres charges de 3%. Les recettes correspondantes augmentent d'environ 11 500 €.

c) Perspectives 2024 (696 850 €)

Le montant du forfait soins inscrit au BP sera de l'ordre de 166 000 € (égal au montant de base accordé par l'ARS en 2023).

Le forfait dépendance et l'aide aux repas perçus auprès du département seront comparables à ceux reçus en 2023.

Les loyers et charges liées aux loyers augmenteront de 3.5% en application de l'indice IRL 2eme trimestre 2023. Il est proposé de revaloriser les autres charges selon le même taux. Les recettes induites par cette revalorisation des tarifs devraient être de l'ordre de 15 000 €.

2- Les autres produits de la tarification (groupe 2) et les produits exceptionnels (groupe 3)

Recettes	ERRD 2020	ERRD 2021	ERRD 2022	2023/2022		
				provisoire	montant	
Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation.	22 133,33	17 889,86	29 002,39	20 600,00	- 8 402,39	-28,97%
Groupe 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	15 599,56	15 748,66	17 850,90	15 000,00	- 2 850,90	-15,97%

a) Analyse 2023

Les variations selon les années du groupe 2 s'expliquent par la variation des recettes encaissées suite aux arrêts de travail qui fluctuent d'une année à l'autre. Les autres recettes du groupe 2 (prestations linge et bracelets anti chutes) facturés restent stables

Le groupe 3 porte essentiellement sur le remboursement demandé chaque année, de cotisations CNRACL et son montant reste stable (environ 15 000 €).

b) Perspectives 2024

Les recettes du groupe 2 devrait être de l'ordre de 19 100 € et celles du groupe 3 égales à celles de 2023.

PERSPECTIVES GLOBALES 2024 EN EXPLOITATION

DEPENSES	Exploitation	ERRD 2023 provisoire	EPRD 2024	Explications 2024/2023
Groupe 1	Charges afférentes à l'exploitation courante	94 214,00	100 000,00	- Nouveau marché Morbihan énergies, avec hausse de l'ordre de 2,5 compensée en partie par la mise en service de la chaudière bois: *- Nouveau marché fourniture de denrées pour préparation repas MAPA: + 14%
Groupe 2	Charges afférentes au personnel	644 440,00	654 000,00	- IDEC sur une année complète: + 13 620 € et aide soignante sur 1 année complète: + 29 200 € *- enveloppe pour prime pouvoir d'achat: *- 5 points d'indice au 1er janvier 2024 pour tous les agents publics-Départ en retraite avec CET donc doublon sur 2 mois *- Augmentation cotisation assurance statutaire + 4%
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	35 706,41	44 310,00	- Rajout contrat entretien chaudière bois *- Adhésion groupement santé Bretagne pour choix prestataire évaluation ESSMS *- Entretien annuel toiture MAPA *- Logiciel soins sécurisé.
Total		774 360,41	798 310,00	

RECETTES	Exploitation	ERRD 2023 provisoire	EPRD2024	Explications 2023/2022
Groupe 1	Produits de la tarification	724 692,00	696 850,00	- Forfait soins de 166 000 € (dotation de base) *- Revalorisation des loyers et charges de 3,5%
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	20 600,00	19 100,00	- Remboursements sur rémunération estimée à 5 000 €
Groupe 3	Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	15 000,00	15 000,00	
Total		760 292,00	730 950,00	
Excédent antérieur reporté		91 204,35	77 135,94	
Total		851 496,35	808 085,94	

C- Les recettes et les dépenses d'investissement 2023

a) Analyse 2023

La section d'investissement de la MAPA est limitée puisque toutes les opérations liées au bâtiment, propriété du CCAS sont imputées sur le budget principal.

DEPENSES	Investissement	2023 provisoire
chapitre 16	Dépôts et cautionnements	1 761,00
Chapitre 20	Frais d'évaluation	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	14 300,00
Total		16 061,00

RECETTES	Investissement	2023 provisoire
Chapitre 10	FCTVA	966,00
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement	3 750,00
Total		4 716,00
Excédent affecté à l'investissement		
Total		4 716,00

En dépenses, au chapitre 21, ont été mandatés, la rénovation de l'éclairage pour 2 000 €, le raccordement du nouveau système d'appel malades pour 2 000 €, l'installation du nouveau système (bipper, bracelets) pour 7 200 €, 2 bancs 1 300 €, un sèche-linge et divers petits achats.

DEPENSES	Investissement	2023 provisoire	2024	investissements prévus
chapitre 16	Dépôts et cautionnements	1 761,00	6 000,00	Décalage rembt de 4 cautions de 2023 sur 2024 dossiers chez notaires
Chapitre 20	Frais d'évaluation		10 000,00	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	14 300,00	21 000,00	Matériel médical, ordi portable vidéo, matériel cuisine
Total		16 061,00	37 000,00	

RECETTES	Investissement	2023 provisoire	2024	recettes investissement
Chapitre 10	FCTVA	966,00	2 000,00	
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement	3 750,00	6 000,00	
Total		4 716,00	8 000,00	
Excédent affecté à l'investissement				
Total		4 716,00	8 000,00	

ETAT ET EVOLUTION DU PERSONNEL DU CCAS

A- Les emplois permanents en 2023

Au 5 décembre 2023, le CCAS compte 35 emplois permanents dans le tableau des effectifs. (voir détail des postes en annexe).

Les mouvements 2023 :

- Suppression d'un poste d'agent social et création d'un poste d'adjoint administratif, du fait du reclassement d'un agent pour raison médicale.
- Suppression d'un poste d'éducateur sportif et création d'un poste d'adjoint administratif au pôle social
- Suppression d'un poste d'agent social en CDI
- Au multi accueil, création d'un poste d'adjoint d'animation régularisant un certain nombre d'heures effectuées par des contractuels non permanents.

B- Le personnel en 2024 : prévisions

Départs en retraite de 4 agents qui nécessiteront selon les nouveaux recrutés d'éventuels suppressions et créations de postes

- 1 Attaché principal territorial
- 1 adjoint administratif principal de 1ere classe
- 1 technicien principal 1ere classe
- 1 agent social principal de 1ere classe.